



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

Séance du Conseil Municipal
en date du 24 Septembre 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 15/09/2026 affichée le 15/09/2026), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantaine sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, **Maire**, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Michel AUBERT, Mickaël ROBERT, **Adjoint**, Mesdames Delphine BIRGY, Agnès BOUDOT, Anne-Sophie STROHMANN et Monsieur Sébastien BAUR, **Conseillers municipaux délégués**, Mesdames Lysis BAUR, Isabelle BITTERLY, Odile FRECHIN, Sylvie TAVERNE et Messieurs Patrick DORGET, Michel MULOT, Théo PIERRE, Gilles SCHERRER, Hervé SITT, Baptiste THIBOT, **Conseillers municipaux**.

Étaient excusés : Messieurs Jean-Daniel BOXBERGER (pouvoir à M. Michel MULOT), Jean-Philippe SEVRAIN (pouvoir à M. Michel AUBERT) et Madame Valérie BIGENHO-POËT (pouvoir à Mme Odile FRECHIN).

Étaient absents : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 23

Madame Sandrine HINGRAY a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (25 juin 2026) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ *Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).*
- 2°/ *Participation financière de la commune à l'action « savoir rouler à vélo ».*
- 3°/ *Participation à l'accord-cadre multi attributaires relatif à la fourniture d'électricité et services associés de la centrale d'achats de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.*
- 4°/ *Participation au marché relatif à la fourniture d'électricité produite en autoconsommation collective de la centrale d'achats de la C.A.E.*
- 5°/ *Examen du rapport écrit du représentant au conseil d'administration de la SPL Xdémat.*
- 6°/ *Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association SOS URGENCES ANIMALES VOSGES.*
- 7°/ *Classement de parcelles communales dans le domaine public de la commune.*
- 8°/ *Informations et questions diverses.*

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 – Finances – Fiscalité – Fiscalité directe locale – Impôts et taxes – Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

Rapporteur : Madame HUSSON Audrey, Adjointe déléguée aux finances.

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

DÉCIDE d'instaurer sur le territoire de la commune, **à compter des impositions de l'année 2027**, la **Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)** prévue à l'article 1406 bis du Code général des impôts.

PRÉCISE que cette taxe **s'appliquera** aux locaux d'habitation vacants dans les conditions de durée et d'exonération prévues par la loi.

AUTORISE Monsieur le Maire **à signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ÉNONCE QUE la présente délibération sera **notifiée** aux services fiscaux de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) au plus tard dans les 15 jours suivant sa date limite d'adoption, **soit avant le 15 octobre 2026**.

Délibération N° 2 – Finances – Divers – Participation financière de la commune à l'action « Savoir rouler à vélo ».

Rapporteur : Monsieur VALDENAIRE Jean-Pascal, Maire.

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

DÉCIDE D'ACCORDER une participation financière de **750 €** à la coopérative de l'école élémentaire afin de contribuer au financement de l'action **« Savoir rouler à vélo »**.

Délibération N° 3 – Commande publique – Divers types de contrats – Groupements de commandes – Participation à l'accord cadre multi attributaires relatif à la fourniture d'électricité et services associés de la centrale d'achats de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Rapporteur : Monsieur VALDENNAIRE Jean-Pascal, Maire.

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

DÉCIDE :

D'APPROUVER les conditions d'engagement pour bénéficier du marché subséquent n° 1 de l'accord-cadre multi attributaires relatif à la **fourniture d'électricité et services associés** de la Centrale d'Achats de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à **signer la lettre d'engagement** à intervenir avec le futur fournisseur.

Délibération N° 4 - *Commande publique - Divers types de contrats - Groupements de commandes - Participation au marché public relatif à la fourniture d'électricité produite en autoconsommation collective de la centrale d'achats de la C.A.E.*

Rapporteur : Monsieur VALDENNAIRE Jean-Pascal, Maire.

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

DÉCIDE :

D'APPROUVER les conditions d'engagement pour participer au marché public de **fourniture d'électricité renouvelable produite en autoconsommation collective** de la Centrale d'Achats de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à **signer la lettre d'engagement** à intervenir avec le futur fournisseur.

Délibération N° 5 - *Divers domaines de compétences communales - Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale SPL-Xdemat.*

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, Maire.

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

DÉCIDE D'APPROUVER le **rapport de gestion** sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025, émanant du Conseil d'administration de la **Société Publique Locale SPL-Xdemat** et de **DONNER ACTE** à Monsieur le Maire de cette communication.

Délibération N° 6 - *Commande publique - Divers types de contrats - Partenariat public-privé - Convention de partenariat avec l'association "SOS Urgences Animales Vosges".*

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, Maire.

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

DÉCIDE :

D'APPROUVER les termes de la **convention de partenariat et de soutien** aux interventions de protection animale à intervenir avec l'association « **SOS Urgences Animales Vosges** » ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire (ou son représentant habilité) à **signer ladite convention** ainsi que **tout document nécessaire** à sa bonne exécution ;

DE FIXER le montant de la **contribution financière annuelle** forfaitaire de la commune à **neuf cents euros (900 €)** pour l'exercice concerné, conformément à l'article 8 de ladite convention.

DIT que les **crédits nécessaires** seront inscrits au budget principal de la commune au chapitre et à l'article comptable appropriés.

Délibération N° 7 - Domaine et patrimoine - Divers actes de gestion du domaine privé - Classement de parcelles communales dans le domaine public de la commune.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, Maire.

A la majorité des suffrages exprimés : 23 voix pour,

DÉCIDE :

DE PRONONCER le classement de plein droit dans le domaine public communal des parcelles foncières désignées ci-dessous :

Section	Numéro(s) de parcelle(s)	Adresse	Superficie	Destination
AH	608	Rue Pasteur	76 m ²	Voirie publique
AH	620	Rue Pasteur	85 m ²	Voirie publique
AH	645	Rue Pasteur	198 m ²	Voirie publique
AH	684	Rue Pasteur	337 m ²	Voirie publique
AH	693	Rue Pasteur	164 m ²	Voirie publique
AH	743	Rue Pasteur	47 m ²	Voirie publique
AH	639	Au droit du 27 bis, Rue Varroy	100 m ²	Voirie publique
AH	664	Rue du Chant de la Terre	2337 m ²	Voirie et espaces verts
AH	825	Rue Jean Clément	81 m ²	Voirie publique
AE	51	Chemin de Beau-Désir	811 m ²	Parking public
AI	311-313	Accès entre Rue du Général Leclerc et Rue des Vergers	586 m ²	Voirie et parking publics
AI	338	A l'angle des Rue du Général Leclerc et Rue des Jardins	177 m ²	Parking public
AI	365	Place de l'Eglise	1805 m ²	Parking et espace vert publics
AI	378	Au droit du 17, Rue du Général Leclerc	19 m ²	Trottoir public
AI	479	A l'angle des Rue Julia Colin et Rue du Général de Gaulle	10 m ²	Trottoir public
AM	133	Au droit des 255, 257 et 259 Rue du Général de Gaulle	461 m ²	Voirie publique
AM	168	Entre les n° 215 et 255, Rue du Général de Gaulle	83 m ²	Accotement voirie publique
AR	96	Rue du Plein Soleil	4071 m ²	Voirie publique
AR	119	Voie du Lotissement de l'Etang	1746 m ²	Voirie publique
AK	239-241-277	Rue Schubert	265 m ²	Voirie publique

DE CONSTATER que l'incorporation de ces parcelles au domaine public communal entraîne l'application du régime d'imprescriptibilité et d'insaisissabilité attaché à ce domaine.

DE DIRE que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité légale habituelles et qu'elle sera transmise au service de la publicité foncière compétent pour mise à jour.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Puis sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Madame Anne-Sophie STROHMANN informe avoir participé à la réunion de la **commission « Culture »** de la CAE et en fait un compte rendu.

Madame Brigitte GILLE informe avoir participé **aux séances de la commission « Social », au comité social territorial**, et de la **commission « Mobilité »** à la CAE.

De plus, elle rappelle que le **repas des Aînés** aura lieu le **dimanche 4 octobre**.

Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE informe avoir demandé aux adjoints d'organiser des commissions afin de **faire vivre les projets évoqués lors de la campagne électorale**.

Il informe également avoir reçu de la part de Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER, un message de à insérer dans la **« Tribune libre de l'opposition »** dans le Chantraine Infos, dont le contenu est le suivant :

« Des habitants nous ont récemment fait part du sentiment qu'ils pourraient être traités différemment en fonction de leurs relations avec la municipalité ou de leurs choix électoraux.

Sans porter de jugement sur ces appréciations personnelles, nous souhaitons rappeler un principe qui nous paraît essentiel à la vie démocratique locale : chaque habitant de Chantraine doit pouvoir bénéficier du même traitement de la part de la commune, quelles que soient ses opinions, ses convictions ou ses choix politiques.

L'égalité de traitement des citoyens nous semble être un principe fondamental du service public communal. »

Cette remarque n'étant pas fondée et mettant également en défaut les employés municipaux en sous-entendant que les différents services pourraient faire preuve de partialité dans l'exercice de leurs fonctions auprès des administrés, Monsieur le Maire a décidé de **ne pas donner suite à cette demande de publication**.

Monsieur Hervé SITT informe avoir préparé un **formulaire d'enquête** destiné aux **entreprises et artisans** de la commune.

Madame Sandrine HINGRAY refait un compte rendu de la **commission « Travaux »** de la CAE. Enfin, elle rappelle qu'une **réunion de quartier** aura lieu le **samedi 26 septembre** pour le secteur du **Chemin des Princes, des Impasses Payonne, de la Tabagie et de la Forêt**.

Par ailleurs, Madame HINGRAY informe que le **Chantraine info** est en cours d'impression, la livraison étant prévue le **lundi 28 septembre**.

Enfin, elle rappelle que la **cérémonie des Chan'Trophées** aura lieu le **vendredi 13 novembre 2026**.

Monsieur Sébastien BAUR informe qu'une **réunion** de la commission **« Forêt »** est programmée le **samedi 10 octobre 2026 à 10 heures**.

Monsieur Mickaël ROBERT informe avoir rencontré l'ensemble du personnel communal.

Il poursuit en faisant le point sur l'organisation des services périscolaires depuis la rentrée.

Il informe également que les écoles participeront au dispositif « *Écopousse* », programme d'éducation au développement durable qui contribue à faire des enfants des « éco-citoyens » en les sensibilisant aux économies d'eau et d'énergie, aux conséquences du dérèglement climatique, à la mobilité durable, à la gestion des déchets...

De plus, l'école maternelle participe durant deux jours à l'opération « *Nettoyons la nature* ».

Madame Delphine BIRGY informe que le **Conseil des Jeunes** s'est réuni et a choisi le thème selon lequel le **char de Saint Nicolas** sera confectionné, ce sera « *FRIENDS* ». C'est un groupe de quinze jeunes très dynamiques. De surcroît, quatre d'entre eux ont désiré s'investir également dans le conseil des jeunes de la CAE.

Madame Sylvie TAVERNE informe qu'elle organise une marche dans le cadre de « *Septembre bouge* » le dimanche 26 septembre à 10 heures à l'étang.

Monsieur Michel MULOT souhaite avoir des informations sur le devenir des dernières parcelles de la ZAC du parc de l'arsenal, les enjeux financiers liés à la vente des terrains et les projets qui avaient été engagés avant les élections.

Il rappelle ensuite que selon les informations communiquées par l'ancienne municipalité, des accords auraient été passés en vue de la vente de deux terrains. Il s'interroge donc sur le fait de relancer aujourd'hui une réflexion générale sur l'aménagement de ces parcelles alors que la priorité semble être de faire avancer rapidement la vente des parcelles restantes. Les anciens projets sont-ils toujours d'actualité ? De plus, il faut organiser les aménagements en fonction des projets retenus et examiner la sécurisation de l'accès par la route montante.

Enfin il rappelle que les constructions devront respecter le règlement d'urbanisme de la ZAC, pour les choix esthétiques ou les caractéristiques des projets, la commune doit rester dans le cadre de ses compétences pour éviter tout risque de contestation ou de contentieux.

Monsieur le Maire informe qu'un comité de pilotage va être organisé très rapidement afin d'étudier le devenir des dernières parcelles et de présenter le CRAC de l'année 2025. La date de cette réunion sera communiquée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.



Le Maire,

Jean-Pascal VALDENAIRE

La Secrétaire de séance,

Sandrine HINGRAY

Présent procès-verbal affiché le 16 OCT. 2026